



Commune de
CAMARET-SUR MER

Compte-rendu du Conseil Portuaire du 23 mars 2023

Annexe 1 : Liste des membres et personnes présentes

Le Conseil Portuaire s'est réuni le jeudi 23 mars à 18h00 à la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Le Roux-Le Page, adjointe au Maire en charge du port.

Les conditions du quorum étant satisfaites, l'ordre du jour est abordé.

I) Introduction et tour de table

Mme Le Roux-Le Page remercie les participants pour leur présence et les invite à faire à un tour de table.

I) Présentation du Compte Administratif 2022 et du Budget Primitif 2023

- Les recettes pour 2022 s'élèvent à 909 000 euros, on peut noter une augmentation des taxes d'amarrage qui passent de 537 452 en 2021 à 544 702 euros en 2022. Les recettes des passeports escale sont également en augmentation passant de 28 771 en 2021 à 33 452 en 2022.
- On peut noter une baisse significative des recettes sur le grutage et les terre-pleins. Ces baissent ont plusieurs causes : la grue qui est tombée en panne au printemps dernier et les restrictions d'eau venant de la préfecture ont impacté l'utilisation de l'aire de carénage et donc les sorties d'eau.

De plus, certaines factures ont été éditées en fin d'année et n'ont pu être prises en compte sur les recettes de l'année 2022.

- Dépenses 2022

Les dépenses en 2022 s'élèvent à 901 000 euros ; on constate une augmentation des charges en personnel qui s'explique par un ajustement plus fidèle de la masse salariale qui prend en compte le temps passé par les autres services de la mairie qui participent au fonctionnement du port (services techniques, comptabilité, ménage).

Les dépenses en investissement sont de 420 000 euros (dont 138 k€ de remboursement d'emprunt et 105 k€ d'opération d'ordre). Les gros postes de dépenses sont l'aire de carénage (79 747 euros dont une partie de subventionnée), le changement des chaînes avec l'intervention de SOS plongée sur les trois ports (57 410 euros) ainsi que l'achat d'un zodiac (14 158 euros).

- Budget primitif 2023

Comme évoqué lors du dernier conseil portuaire, nous allons subir une augmentation du coût de l'énergie conséquente (+120%) ; les dépenses vont passer de 62 000 euros en 2022 à 128 000 euros en 2023.

En 2023, la capacité d'investissement est de 134 000 euros dont 90 000 euros engagés à ce jour. Afin de fiabiliser l'électricité pour les pontons visiteurs au Vauban, un investissement de 13 000 euros a été réalisé dans l'achat de bornes électriques, les silentsblocs (pièces de jonction) des pontons seront également changés.

- Projets 2023 et années à venir

La digue Nord est en très mauvais état, les frais de l'étude pour connaître la faisabilité des travaux est estimée à 40 000 euros. Ce coût sera pris en charge par le budget mairie.

La réhabilitation de la criée est estimée à environ 400 000 euros, ce coup ne peut être supporté par le budget du port, mais les travaux d'urgence pour limiter la dégradation du bâtiment (étanchéisation des toits terrasses) ont été initiés (coût : 48 000 euros). Selon la loi NOTRE 2015, le développement économique est une compétence de la communauté de commune, et une étude par ARTELIA avait alors été demandée par la comcom. Néanmoins le process de transfert n'avait pas été mené. Des discussions avec la comcom ont été engagées en début d'année pour réactiver les démarches de transfert.

Malgré quelques interventions en 2022 la potence de levage est en très mauvais état (corrosion structurelle importante) et son utilisation est dangereuse. Nous avons trouvé une grue mobile d'occasion dans le Morbihan (65 000 euros), cet achat permettra de travailler dans de meilleures conditions et de proposer de nouveaux services comme le matage et le démâtage ; la capacité de levage de cette grue mobile restera identique à la potence (jusqu'à 11 tonnes). En attendant, des discussions avec Kamaret Yacht Service sont en cours pour trouver une solution et répondre aux besoins des usagers.

Les caméras pour surveiller les accès au port Notic, Styvel en Vauban seront mises en place avant la saison ; nous sommes en attente d'un retour de l'entreprise pour avoir une date exacte sur les travaux.

II) Tarifs 2023

Afin de prévoir un budget équilibré dans la cadre de la préparation du budget 2023, de maintenir un programme d'investissement et à cause de l'évolution significative des tarifs de l'énergie (+120 %), nous sommes dans l'obligation d'augmenter de façon significative les tarifs, aussi bien pour la plaisance que pour les professionnels.

Voici ci-dessous les augmentations de tarifs proposées au conseil portuaire à compter du 1 juillet 2023 :

- Augmentation des taxes d'amarrage pour les annuels en fonction de la taille bateau

10 % jusqu'à 8m exclu

15 % 8m et plus

- Augmentation des escales + 8%

Augmentation ramenée à 5 % à la suite de la prise en compte des remarques du conseil

- Augmentation carénage + 10%
- Augmentation pompage viviers + 90% (plus gros consommateurs d'électricité)
- Augmentation des tarifs pros entre 10 et 15% (hall de tri, glace, chariot élévateurs...)
- Nouveau tarif sur l'utilisation des chariots élévateurs de la criée :
 - o supérieure à 100h/an : 2805€
 - o occasionnel inf 20h/ an et intensif entre 20 et 100h/ an
- Nouvelle AOT commerce avec débit de boisson :
 - part fixe bar 10€/ m2/ an (terrasse couverte exclue)
 - part variable au moins égale 1.5% CA

III) Evènement nautiques en 2023

- Concours pêche Surfcasting 7 mai
- GPEN 19 et 20 mai
- Concours pêche kayak 1 et 2 juillet
- Coupe des 2 Phares du 13 au 15 juillet
- Tour du Finistère 25 - 26 juillet
- Circuit cabotage Brest Iroise 14 - 15 août
- Animations Voiles de Camaret
- Pardon de Camaret 3 septembre

IV) Questions diverses

- Vous avez évoqué le fait que l'exploitation de la criée serait de la compétence de la COMCOM, quand est-il des ports de plaisance ?

Il y a effectivement eu une étude réalisée pour la COMCOM il y a quelques années, elle portait sur la criée et la partie quai Téphany. Dans la loi, le développement économique revient à la COMCOM, des discussions ont été entreprises dans ce sens. Quelles que soient les conclusions, il n'est pas question des ports de plaisance.

- Les poubelles du notic sont mises dans les toilettes, pourquoi ?

Effectivement, nous avons conscience de ce désagrément qui n'est pas de notre fait. La benne devant la capitainerie est toujours fonctionnelle avec la carte magnétique mais c'est une benne de remplacement. Celle avec un digicode (code donné aux plaisanciers) est partie en visite et elle tarde à revenir (compétence COMCOM) ; son retour est prévu dans les semaines qui viennent. Nous avons également une carte déchet disponible en capitainerie aux heures d'ouverture ; elle permet d'utiliser directement la benne. Pour ne pas que le petit conteneur à poubelle soit rempli très rapidement par n'importe qui, nous n'avons pas eu d'autre choix que de le mettre dans un local fermé qui sont les toilettes.

- Quel est le fournisseur d'électricité de la commune ?

Les collectivités locales ont passé un accord avec le SDEF pour la fourniture électrique et l'éclairage publique.

- *Est-il possible d'augmenter le linéaire du ponton pêcheur/gasoil ?*

A court terme, ce n'est pas possible ; il faudra voir les coûts engendrés par cette augmentation et la faisabilité technique.

- Ou en est-on du projet des sanitaires au Vauban ?

Nous étions sur un projet de réaménagement d'un bâtiment déjà existant qui coutait près de 300 000 euros. Les finances du port ne le permettant pas, nous avons décidé d'améliorer les sanitaires actuels sous la tour pour un investissement de 5000 euros qui pourra être réutilisable en fonction du futur projet retenu. L'amélioration portera sur le changement des colonnes de douches, des WC ainsi que la ventilation.

- Il faudrait des raclettes disponibles pour les plaisanciers de passage.

Effectivement, la mise à disposition de raclettes incitera peut-être les plaisanciers à laisser plus propre les douches, nous en achèterons pour la saison.

V) Conclusion

Nous remercions tous les membres de leur présence au conseil ; l'année 2023 verra l'élection des nouveaux membres représentants les associations des plaisanciers au conseil portuaire. Ces membres seront élus lors d'une élection organisée au mois d'octobre, son fonctionnement sera présenté lors de la réunion du CLUPP prévue en avril.

ANNEXE 1 – Listes des membres et personnes présentes

Membres du conseil présents :

Mme Majo LE ROUX - LE PAGE	Présidente - Adjointe au Maire en charge du port
M. Xavier MENESGUEN	Suppléant du président
Mme. Elisabeth DOUTRE	Titulaire C.L.U.P.P.
M. Louis DANIEL	Titulaire C.L.U.P.P.
M. Alain SEVELLEC	Titulaire C.L.U.P.P
M. Yves LECOUTEUR	Titulaire représentant des activités du port
M. William ABALAIN	Titulaire représentant des activités du port
M. Erwan BRUNG	Titulaire représentant des pêcheurs
M. Christophe KERDONCUFF	Titulaire représentant des activités du port
M. Mathieu LEROY	Titulaire membre du personnel communal
Mme Fanny PINEAU	Personnel communal

Membres du conseil absents excusés :

M. Joseph LE MEROUR	Maire de Camaret sur Mer
Mme Monique PORCHER	Titulaire représentant du Département
Mr Nicolas LE COUTER	Titulaire représentant de la CCI